

#### Mise en place d'un réseau d'observation de la qualité de l'air et de l'exposition au bruit

#### Préambule:

L'exposition au bruit et la pollution de l'air font partie des principales nuisances pour les populations urbaines. L'agglomération parisienne est régulièrement concernée par des pics de pollution (particules, NO, NO<sub>2</sub>) et l'exposition au bruit devient un réel enjeu de santé publique (stress, difficulté de sommeil et de concentration, etc.). Toutefois, l'exposition à ces nuisances est inégale sur le territoire, sans qu'elle soit quantifiée de manière fiable.

Dans le cadre de la compétence « Lutte contre les nuisances », la mise en place d'un réseau d'observation permettrait de se doter d'éléments tangibles sur les niveaux d'exposition et les principaux secteurs à enjeu afin de mettre en place des actions concrètes. En ce qui concerne l'exposition au bruit, les éléments permettraient d'affiner les cartes de bruit, réalisées par BruitParif en 2014 sur la base de simulation statistiques et d'alimenter le programme d'action du Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE), que la Communauté d'agglomération doit réaliser.

### **Proposition:**

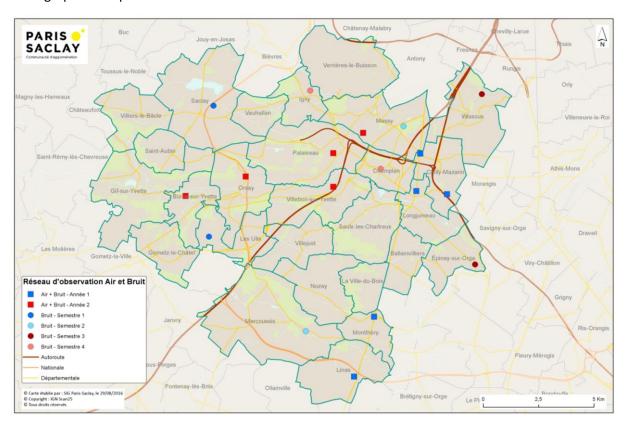
Le projet porterait sur la mise en place d'un réseau de stations de mesure de la qualité de l'air et de l'exposition au bruit, dont l'emplacement (à définir en concertation avec les communes) doit permettre d'identifier le niveau d'exposition. Les différents secteurs à enjeux sont les suivants :

- La RN20 de Linas à Massy
- La RD95 de Gif-sur-Yvette à Palaiseau
- Les parcs urbains en tant que zones calmes (Les Ulis, Massy)
- Les centre villes et les zones de renouvellement urbain/extension urbaine

Un rendez-vous de travail avec une entreprise spécialisée dans ce type de matériel en juillet 2016 a permis de définir le contour du projet, à mener sur 2 ans.

- Mise en place pendant 1 an de 5 stations de mesures couplées « Air » et « Bruit » (à déplacer en fin de première année) → 10 sites mesurés
- Mise en place pendant 6 mois de 2 stations de mesure « Bruit » (à déplacer tous les 6 mois) >
  8 sites mesurés

## Cartographie d'implantation des stations :



Type de station	Commune	Emplacement
Air + Bruit	Chilly-Mazarin	Carrefour des Champarts – RN20
Air + Bruit	Longjumeau	Centre-ville – Avenue François Mitterand
Air + Bruit	La Ville du Bois / Montlhéry	RN20
Air + Bruit	Linas	Echangeur RN 20-N104
Air + Bruit	Chilly-Mazarin	Avenue Brossolette-A6
Air + Bruit	Gif/ Bures-sur-Yvette	RD95
Air + Bruit	Orsay	Gare
Air + Bruit	Villebon-sur-Yvette	Rue des maraîchers – proche A10
Air + Bruit	Palaiseau	Rue de Paris
Air + Bruit	Massy	Atlantis
Bruit	Saclay	Nouveau quartier – proche N118
Bruit	Les Ulis	Parc urbain – identification zone calme
Bruit	Marcoussis	Centre-ville – RD446
Bruit	Massy	Parc Georges Brassens – identification zone calme
Bruit	Epinay-sur-Orge	Quartier de la gare
Bruit	Wissous	Proche RER
Bruit	Champlan	Mairie
Bruit	Igny	Gare

# Estimation budgétaire (proposé en inscription budgétaire 2017)

Poste de dépense	Montant annuel (HT)
5 stations « Air + Bruit » : 211 € HT/mois	12 660 €
2 stations « Bruit » : 196 € HT/mois	4 704 €
+ déplacement des stations au bout de 6 mois	590 €
Installation sur site	1 120 €
Option vol et vandalisme	672 €
Intervention suivi et rendu	2 200 €
TOTAL (HT)	21 900 €
TOTAL (TTC)	26 300 €